



PANNESSIÈRES (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome V (1854)**

Panissière

Le village est situé contre le revers occidental des basses montagnes du Jura et domine la ville de Lons-le-Saunier ainsi que les plaines de la Bresse.

Village de l'arrondissement et du bureau de poste de Lons-le-Saunier : canton et perception de Conliège ; succursale ; à 5 km de Conliège et 5 km de Lons-le-Saunier.

Altitude : 405m.

La commune de La Lième a été réunie à celle de Pannessières le 31 janvier 1822.

Le territoire est limité au nord par Lavigny, Le Pin et Chille, au sud par Perrigny et Lons-le-Saunier, à l'est par Baume, à l'ouest par Lons-le-Saunier, Chille et Le Pin.

Il est traversé par l'ancienne et la nouvelle route départementale n° 2, de Chalon en Suisse ; par les chemins vicinaux tirant à Lons-le-Saunier, à Lavigny, au Pin, de Chille et de Perrigny à la Lième et par le bief des Combes ou de la Fontaine qui y prend sa source.

Les maisons sont groupées, bien bâties en pierre, couvertes la plupart en tuiles et élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790, de Pannessières, 502 habitants, et de La Lième, 54 habitants ; population réunie en 1846, 677 ; en 1851, 660, dont 330 hommes et 330 femmes ; population spécifique par km carré, 126 habitants ; 151 maisons, savoir : 132 à Pannessières et 19 à La Lième ; 166 ménages. En 2023, 444 habitants, les « *Pannessiérois* ».

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1700.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée avant aux Archives départementales où Pannessières a reçu les cotes 5 E 400/1 à /6. La série du greffe a reçu les cotes 3E708, 3 E 5891 à 5899, 3 E 8159-8160. Tables décennales : 3 E 1182 à 1190.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 828 à 830, 5 Mi 1277, 5 Mi 7-8 et 5 Mi 1183.

Cadastre : exécuté pour Pannessières en 1817 et pour La Lième en 1812 : 522 Ha, divisés en 1972 parcelles que possèdent 355 propriétaires, dont 177 forains ; surface imposable, 512 Ha, savoir : 162 Ha en vignes, 147 Ha en bois-taillis, 126 Ha en terres labourables, 30 Ha en prés, 30 Ha en pâtures, 5 Ha 53 a en friches, 3 Ha 54 a en sol et aîsances de bâtiments, 3 Ha en vergers, 2 Ha 50 a en jardins, 68 a en murgers et 5 a en mares, d'un revenu cadastral de 16,404 fr ; contributions directes en principal, 3.786 fr.



Le sol, en côte et d'une fertilité ordinaire, produit du blé, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges et blancs assez agréables, des fourrages artificiels, peu d'orge, d'avoine, de navette, de betteraves et de foin. On importe le tiers des céréales et on exporte les 4/5 des vins.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, et des porcs qu'on engraisse, quelques chèvres et des volailles; 15 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne exploitée, de la pierre ordinaire à bâtir et de taille de première qualité, de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique, de la terre réfractaire excellente pour les fours, des carrières de gypse dont l'exploitation a été abandonnée, de la terre à poterie exploitée pour les tuileries.

Les patentables sont : 1 maréchal-ferrant, 1 épicier, 1 fondeur d'étain, 5 aubergistes, 1 marchand de bois en gros, 1 cafetier, 1 marchand de vin en gros, 2 bouchers, 1 voiturier, 1 tisserand, 1 cordonnier, 3 menuisiers et 1 maçon.

Il y a un châlet dans la maison commune où l'on fabrique annuellement 8.000 kg de fromages, façon Gruyère et deux tuileries.

Les habitants fréquentent les marchés de Lons-le-Saunier. Leur principale ressource consiste dans la culture de la vigne.

Biens communaux : une église, un oratoire dédié à la Vierge ; un ancien cimetière ; un presbytère construit en 1818 ; une maison commune bâtie en 1834, qui a coûté 11.000 fr. ; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 61 élèves ; une maison d'école pour les filles, acquise en 1838, contenant le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 55 élèves ; une fontaine ; un puits communal, un lavoir et 96 Ha 99 a de pâtures et bois-taillis, d'un revenu cadastral de 515 fr. ; la section de La Lième n'a qu'une mare d'une surface de 2 a.

Bois communaux : 80 Ha 26 a ; coupe annuelle 2 Ha 36 a.

Budget : recettes ordinaires 3.647 fr. ; dépenses ordinaires 2.989 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Entre le territoire de Pannessières et celui de Lavigny, on remarque une aiguille détachée du rocher, qui s'appelle la *Pierre à Dieu*. Elle a 10m de diamètre à sa base et 30m de hauteur. Sa configuration bizarre l'avait rendue l'objet d'un culte particulier. On la considérait comme une divinité. Il est probable que le *tellea* ou le tilleul placé au bord du chemin de ce nom fut aussi vénéré par nos pères ; les superstitions qui se rattachaient à cet arbre le font du moins conjecturer.

Une voie romaine partant de Richebourg, emplacement primitif de Lons-le-Saunier, se dirigeait sur Grozon sous le nom de *Chemin de la Poste* et dans les champs de *Mercenet*, où l'on a recueilli des tuileaux à rebords, des débris de constructions et des médailles romaines. On retrouve ses traces entre La Lième et Pannessières, à Lavigny, à Domblans, au gué Farou, à Passenans et à Tourmont. Elle était protégée à Pannessières par un fortin dont l'emplacement est appelé *Châtillon*. Un autre chemin, venant de Champagnole par le Pont-du-Navois et Mirebel, traversait le territoire de Pannessières dans le lieu-dit au *Chemin de Jean de Vienne* pour aboutir à Lons-le-Saunier. Malgré tous ces vestiges d'antiquité, le nom de ce village ne commence à se rencontrer dans les chartes qu'à partir du XIII^e siècle

Seigneurie : Dans l'origine, Pannessières faisait partie de l'immense terre monastique de l'abbaye de Baume. A la suite du traité d'association fait au mois de février 1253 (n.st.), entre Odon IV, abbé de Baume, et Jean de Chalon l'Antique, ce village fut partagé dans des proportions inégales entre les seigneurs du Pin et l'abbaye de Baume. Les premiers obtinrent pour leur lot une surface appelée les *dix meix*, et l'abbaye eut tout le surplus du territoire, à l'exception d'un meix tenu en franc-allevé et dit le *Meix*

Dagay. L'abbé percevait la dîme sur toutes les vignes à raison de deux coupes par queue (la coupe était de 6 pintes et la queue de huit bataux), et sur les champs à raison d'une gerbe sur onze. Le prieur de Saint-Aldegrin prélevait six quarts de froment sur la dîme de froment. La justice était rendue au nom du seigneur du Pin par un châtelain institué par lui, mais qui prêtait serment avant d'entrer en fonction entre les mains de l'abbé. Le profit des amendes était commun, suivant un traité fait avec Renaud de Bourgogne au mois de mars 1304 (n.st.).



Par un acte passé le 24 octobre 1753, l'abbé de Baume affranchit ses sujets de Pannessières de la mainmorte réelle et personnelle et des corvées qu'ils lui devaient pour amener ses dîmes à Baume, à condition qu'il percevrait la dîme sur les vignes à raison de 22^e de la récolte au lieu de ne la prendre qu'au 32^e, comme il l'avait fait jusqu'alors.

En 1234, l'abbé Étienne avait donné à Étienne Faivre, *son fidèle*, et à Délie, son épouse, l'usufruit viager de tout ce qu'il avait à Montain, Lavigny, Pannessières et au meix de Charnay, à condition qu'après leur mort, tous les biens appartenant aux donataires dans ces localités feraient retour à l'abbaye. Ce titre est le premier dans lequel nous avons rencontré le nom de Pannessières.

Par un acte passé le 20 juillet 1373, Hugues de Vienne, seigneur du pin et de Sellières, dispensa les habitants de Lavigny, Montain et Pannessières du guet et garde au château du Pin, moyennant certaines corvées et diverses redevances.

La Lième dépendait en totalité de la baronnie du Pin. Le seigneur en possédait presque tout le territoire, qui ne fut, jusqu'au XV^e siècle, qu'une vaste forêt au milieu de laquelle était un étang. A la suite des guerres du XVII^e siècle, les habitants étaient tous morts ou avaient pris la fuite. En 1706, il n'y avait que huit particuliers, et encore étaient-ils tous sur le point de partir, afin d'échapper aux poursuites des créanciers qui avaient fait des prêts à la communauté, de 1630 à 1635.

Église : Pannessières et La Lième dépendaient de la paroisse de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier. Une bulle du pape Nicolas V, de l'an 1447, fulminée l'année suivante, permit aux habitants de Pannessières d'ériger dans leur village une chapelle en l'honneur de saint Jacques et saint Philippe ; de nommer un chapelain qui serait institué par l'ordinaire du diocèse et qui célébrerait dans cette chapelle tous les offices comme dans une église succursale. L'établissement d'un cimetière ne fut autorisé qu'en 1571. Les habitants restèrent tenus d'offrir le pain bénit à Saint-Désiré, de reconnaître le prieur de cette église comme curé primitif et de payer un droit de *gerberie* fixé à trois gerbes par journal de terreensemencée.

L'église dédiée à saint Jacques et saint Philippe est située vers le centre du village et se compose d'un clocher couronné par une flèche quadrangulaire, d'une nef, de deux chapelles et d'une sacristie. Les voutes et presque toutes les fenêtres de cet édifice sont du style ogival. Le cimetière entoure l'église.

Évènements divers : Les annales de Pannessières ne se composent que de procès soutenus contre les seigneurs du Pin, les abbés de Baume, le prieur ou les familiers de Saint-Désiré et les habitants de Lons-le-Saunier. Chaque fléau dont cette ville fut victime eut son contre-coup à Pannessières.